

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé

Le MOT du PRÉSIDENT



Bonjour à toutes et à tous

Je voudrai revenir sur l'information que j'avais évoquée rapidement dans notre dernier bulletin concernant l'AUDIT de l'ARTS approuvé par le Conseil d'Administration du 22 juin 2021 et vous dire toute l'importance que nous devons y attacher collectivement.

En insistant d'abord sur le fait qu'il s'agit d'un intense travail collectif qui a mobilisé pendant plusieurs mois, non seulement les responsables du Siège et des délégations régionales, mais également beaucoup d'adhérents. Cette mobilisation a permis de réaliser une véritable radiographie de notre organisation et de ses modes de fonctionnement pour proposer des évolutions et des changements là où c'était nécessaire. Aussi, en ma qualité de Président je veux officiellement et chaleureusement remercier et les uns et les autres pour leur engagement.

Ensuite parce qu'à un moment où l'air du temps privilégiant l'individualisme, les activités personnelles et au mieux les sorties entre soi, ce qui impacte directement le nombre des adhérents, il est vital pour l'ARTS d'être plus attractive, plus ambitieuse pour développer plus de convivialité et de solidarité.

Le rapport d'AUDIT, qui a été mis à votre disposition dans le cadre de la consultation écrite de l'Assemblée Générale, ne restera pas sur « un coin de table ». Il va désormais constituer pour nous tous, un texte de référence et un instrument de travail sur la base duquel nous allons engager ensemble les actions prioritaires de modernisation qui ont été arrêtées (cf. rapport d'AUDIT). A ce sujet, je vous informerai personnellement de l'avancée de nos réformes, dans une rubrique dédiée de notre présent bulletin.

Parmi ces actions, il en est une qui me tient particulièrement à cœur parce qu'à mon avis elle conditionne pour une grande partie la relance de l'ARTS. C'est la création d'un site WEB. Pour une association aujourd'hui, le ressort de son développement c'est la communication, et elle passe par l'internet, notamment pour attirer de futurs adhérents. Véritable vitrine de notre association, qui sera en temps réel, visible par tout le monde, ce site WEB permettra entre autres, un accès direct et un partage d'informations, une consultation du programme de toutes les activités ou par le biais d'une rubrique dédiée aux adhérents, des échanges, des contacts directs entre adhérents et entre adhérents et responsables régionaux et nationaux de l'ARTS. Chacun d'entre vous devrait alors ressentir plus concrètement le lien qui l'unit aux autres adhérents et à l'ARTS.

Sachez également qu'en termes de communication, l'ARTS a participé au mois de septembre à la nouvelle édition du Forum des associations des ministères sociaux qui s'est tenu avenue Duquesne à Paris, où nous avons pu présenter notre projet et nos objectifs, et diffuser notre plaquette d'information aux visiteurs. Enfin nous tiendrons un Conseil d'Administration le 16 novembre 2021 avec à l'ordre du jour le projet de budget et le programme des activités 2022.

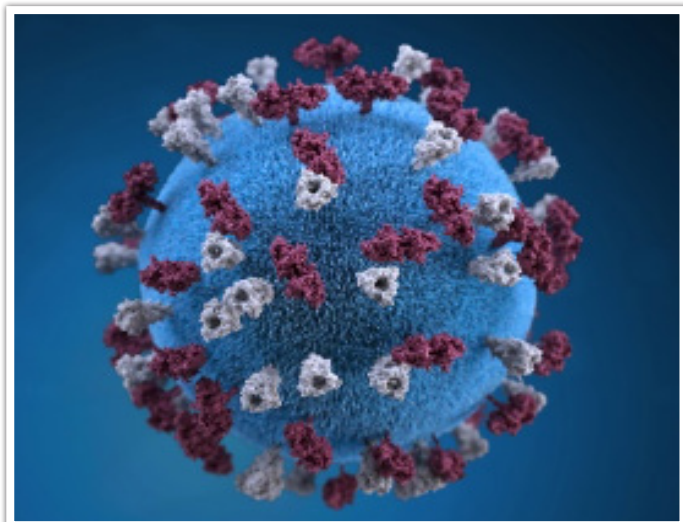
Bonne rentrée à toutes et à tous et continuez à prendre soins de vous.

Le Président de l'ARTS
Gérard Gonzalez

COVID : MISSION D'ÉVALUATION DE LA GESTION DE CRISE

LE RAPPORT DÉFINITIF MAINTENANT

Six constats principaux mis en exergue :



- **Un niveau de préparation à la crise insuffisant** : en matière de masques, de tests, et de système statistique. Les causes : des facteurs structurels comme la fragilité du Ministère de la santé (avec une gouvernance éclatée notamment), des déficiences en Santé publique (équipes de recherche dispersées, ressources mal réparties entre Santé Publique France et ARS), un manque d'appui aux EHPAD, des systèmes d'information défectueux en terme d'indicateurs de pilotage, et enfin un déficit d'entraînement à la gestion de crise.

....**Et des facteurs conjoncturels** : les épidémies de coronavirus passées, ayant eu lieu hors du territoire national, peu d'enseignements en ont été tirés ; aussi les critiques faites lors de la grippe H1N1 d'avoir surréagi et gaspillé ; enfin la priorité donnée à la crainte du risque terroriste.

- **Une faible anticipation** qui a conduit à - la trop lente montée en charge des tests, - aux confinements tardifs de mars et novembre 2020, - à l'absence de simultanéité de l'arrivée des vaccins avec l'organisation de la campagne de vaccination.

- **Une gouvernance complexe, trop centralisée**, d'où une efficacité et une acceptabilité incertaines : au ministère de la santé, des cellules dédiées, « à côté » du Centre de crise santé ; une coopération entre ministères défectueuse ; un niveau de détail et l'uniformité des décisions centrales sources de difficultés pour les acteurs de terrain.

- **Des améliorations du pilotage peu à peu** : approche plus transversale ; mesures de freinage mieux dosées, 2^{ème} confinement efficace même si moins coûteux ; concertation avec les acteurs locaux.

- **L'engagement des acteurs** a souvent compensé le manque d'anticipation des pouvoirs publics : ainsi les professionnels de santé et acteurs locaux (hôpitaux, ARS, collectivités, associations) ou nationaux, les équipes de crise des ministères et agences, les agents de l'Assurance maladie reconvertis au traçage des cas, la création en urgence de systèmes d'information.
- **Une réponse économique à la hauteur** : mesures d'ampleur ajoutées aux stabilisateurs automatiques (assurance-chômage,...), malgré l'absence d'universalité du système de protection sociale traditionnel.

40 propositions formulées sur trois axes :



Se préparer aux crises à venir : revoir le plan pandémie, que les ministères et opérateurs devront s'approprier, avec des formations et les ressources en vue de la gestion d'une crise longue et multiple. Davantage de coordination de la préparation et de l'alerte aux niveaux européen et international

(OMS). Améliorer la résilience aux crises : insérer un volet social au système statistique, universaliser la protection sociale et sécuriser les approvisionnements.

Renforcer la santé publique, l'expertise et le pilotage de l'offre de soins : mieux coordonner l'expertise, rattacher le Haut Conseil de Santé Publique à la HAS. Recentrer Santé Publique France sur l'expertise et la prévention du risque infectieux. Médicaliser les EHPAD, déconcentrer les ARS.

Organiser un large retour d'expérience : sur l'impact détaillé de la crise, l'efficacité des réponses (capacités de la médecine du travail et la médecine scolaire, bilan de soins en sortie de crise, données de santé publique, état psychique de la population). Sans omettre la situation des ménages (surtout les plus précaires), et des entreprises.

D'après RAPPORT FINAL Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques Mars 2021 www.vie-publique.fr

Un engagement jugé insuffisant...

La loi «Climat et Résilience» a été connue quasi simultanément avec le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat et avec une décision du Conseil d'État. Tous deux jugent insuffisantes les trajectoires actuelles de la France par rapport aux engagements de l'accord de Paris, et aux objectifs fixés pour 2030.



...pour le Haut Conseil pour le climat (HCC)

«Les deux-tiers de la population française déjà fortement ou très fortement exposés au risque climatique.» Malgré la baisse des émissions de 1,9% en 2019, et 9,2% en 2020 « grâce » à la mise à l'arrêt de l'économie par le Covid-19, le HCC estime les efforts actuels insuffisants pour atteindre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que s'est fixée la France.

Si des progrès ont été réalisés dans le bâtiment et l'industrie, et à un moindre degré par l'agriculture, il remarque que les transports, premier émetteur de gaz à effet de serre, restent en hausse.

Il appelle le gouvernement à pérenniser les financements du plan de relance destinés à la baisse des émissions, et suggère : d'avancer à 2030 l'arrêt de vente de véhicules thermiques, sortir des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments ou encore cesser les exemptions de taxes sur le fioul, notamment à usage agricole.

... et pour le Conseil d'État

Le Conseil d'État donne raison à la commune de Grande-Synthe (Nord). Il ordonne de prendre «toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national» pour être compatible avec l'objectif affiché, une baisse de 40% d'ici 2030 versus 1990. Un délai est affiché, fixé au 31 mars 2022 sous peine d'astreinte financière.



Les mesures envisagées par l'Etat pour y remédier

Par communiqué de juillet 2021, le gouvernement «prend acte» de cette décision et rappelle sa détermination à renforcer son «action climatique» avec :

- Les 30 milliards d'€ de France Relance, destinés à la rénovation des bâtiments, les réductions d'émissions industrielles, l'agriculture et les transports propres
- Les mesures de la loi «Climat et Résilience», comme l'accompagnement des ménages rénovant leur logement, le développement des zones à faibles émissions dans les villes de plus de 150 000 habitants, le soutien aux énergies renouvelables, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques ou l'obligation de compenser certains vols.

A signaler aussi que l'Union européenne a présenté en juillet 2021, un Paquet Climat pour relever l'ambition de baisse des émissions de 40% à 55% d'ici à 2030.

D'après Vie Publique 8 juillet 2021

Les effets des polluants atmosphériques sur les admissions aux urgences

Il est difficile de mesurer l'effet sur la santé des différents polluants atmosphériques et de séparer leurs effets respectifs. Pollution de l'air et indicateurs sanitaires peuvent être corrélés en lien avec les activités humaines, et différents polluants sont usuellement présents en même temps dans l'air.

Mais on a déterminé l'effet de certains polluants sur les admissions aux urgences et sur la mortalité le jour même. Une hausse de l'ozone ou du dioxyde de soufre induit une hausse des admissions aux urgences pour motif respiratoire, surtout chez les plus jeunes et les plus âgés.

L'augmentation du monoxyde de carbone entraîne, elle, un surcroît d'admissions pour motif cardiovasculaire, surtout chez les plus âgés. Enfin, une hausse des particules fines ou du dioxyde de soufre suscite une hausse de la mortalité, liée l'une à une cause cardiovasculaire, l'autre respiratoire.

D'après INSEE Analyses N°67

Comment les forêts protègent du réchauffement ?

Nous avons tous constaté lors de balades en été en forêt qu'il y fait plus frais. Et c'est ce qui en fait l'attrait lors des fortes chaleurs. D'où vient cet écart de températures ? Pour le savoir, une équipe de l'Université de Louvain et du CNRS a pratiqué des mesures avec une précision toute scientifique.

Après avoir divisé les forêts étudiées en carrés de 25x25 mètres, ils y ont installé 1.200 capteurs, constituant ainsi une base de données de « microclimats » : les températures ont été enregistrées toute une année, puis comparées à celles des stations météo à proximité, mais hors des forêts.



Le constat : dans la forêt, les températures sont inférieures de 2,1°C en moyenne, ce qui recouvre des écarts allant jusqu'à 10 degrés par endroits en été et 12 en hiver. Et en été, la différence entre la forêt et les zones proches étaient de 1,6°C et de 0,7°C en hiver.

L'explication réside dans la densité de la canopée, la composition des espèces d'arbres et la topographie. Les arbres puisent de l'eau dans les nappes phréatiques - toujours plus fraîches que l'environnement à la surface. Fraicheur ensuite transportée par le tronc vers les feuilles qui, par évaporation, émettent cette fraîcheur dans l'atmosphère.

D'après consoGlobe 5 Octobre 2021

Les bornes de recharge électrique en cours de déploiement



Les immatriculations de voitures électriques progressent et les ventes de véhicules électriques et hybrides représentent en juin 2021 plus du tiers du marché. Les réglementations à venir sur les émissions de CO₂ et les polluants font anticiper la sortie du moteur thermique.

En parallèle, la moitié des aires d'autoroute ont été équipées de bornes de recharge rapide, et elles le seront toutes d'ici fin 2022. Le réseau routier non concédé sera aussi pourvu grâce à des financements de 100 millions d'euros.

La France compte donc plus de 4000 bornes haute et très haute puissance pour une recharge en moins de 20 minutes. Il faut y ajouter les bornes privées (chez les particuliers, les copropriétés, les entreprises...). Et une carte des bornes de recharge rapide est disponible sur le site « Bison Futé ».

La ministre de la Transition écologique a également conseillé d'adopter les réflexes de l'éco-conduite, en vue d'économiser jusqu'à 40 % de consommation.

*D'après Ministère de la transition écologique
www.ecologie.gouv.fr*



Et la pollution par les mégots ?

23,5 milliards de mégots de cigarette jetés au sol par an en France, mettant plus de 12 ans à se décomposer, alors qu'un mégot pollue jusqu'à 500 l. d'eau. Le ministère de la transition écologique annonce la création d'un éco-organisme, dédié au traitement et à la prévention de cette pollution.

Celui qui fabrique, distribue, importe un produit doit assumer sa fin de vie : c'est le principe de la responsabilité élargie du « pollueur-payeur ». Le fabricant et le distributeur ont à financer le recyclage des déchets issus de leur produit. Pour ça, ils adhèrent et cotisent parfois à un éco-organisme agréé. Quelques filières en sont actuellement pourvues : les emballages, piles, équipements électriques, médicaments et textiles,....

L'éco-organisme Alcome va collecter les contributions des industriels du tabac et les redistribuer aux collectivités territoriales qui recevront 80 millions d'€/an pour le ramassage et le nettoyage des mégots. Encore prévu : la distribution de cendriers de poche, des sensibilisations sur l'impact environnemental et le financement de projets de recherche et développement sur des solutions nouvelles de collecte et recyclage.

L'objectif : réduire de 40% en 6 ans le nombre de mégots laissés dans l'espace public.

D'après Vie Publique 17 Août 2021

La loi de bioéthique votée le 2 août 2021 : au fait, que dit-elle ?

La procréation médicalement assistée (PMA) qui était réservée aux couples hétérosexuels sur indication médicale est élargie à toutes les femmes, en couple ou célibataires, et remboursée par l'assurance maladie. Ces personnes donneront leur consentement devant notaire, avant l'insémination ou le transfert des embryons. Cette reconnaissance conjointe de l'enfant aura la même portée que la filiation « par le sang » ou la filiation adoptive.

Les enfants majeurs nés d'une PMA pourront obtenir des informations sur leur donneur, car tout donneur de gamètes aura consenti à la communication avant le don. Les couples de femmes ayant recouru à une PMA à l'étranger avant la loi auront trois ans pour faire une reconnaissance conjointe.

La filiation des enfants nés de gestation pour autrui à l'étranger, sera appréciée d'après la loi française ; la transcription d'un acte d'état civil étranger sera limitée au parent biologique, l'autre devant passer par l'adoption.

Jusqu'ici une femme ne pouvait obtenir la congélation de ses ovocytes (sauf nécessité médicale) ; en vue de pouvoir plus tard recourir à une PMA, femmes et hommes pourront faire congeler leurs gamètes sans motif médical. Des bornes d'âge seront posées.

D'autres dispositions portent sur l'élargissement du don de moelle osseuse d'un mineur vers ses parents, la suppression du délai de réflexion en cas d'interruption médicale de grossesse, et la possibilité d'interruption volontaire partielle de grossesse multiple en cas de danger pour la santé.



Il est interdit de créer des embryons à des fins de recherche, de modifier le patrimoine génétique d'un embryon destiné à naître.

*D'après Lettre service-public.fr n° 1032
du 6 août 2021*

La crise sanitaire provoque un retour à des rôles genrés traditionnels

La crise sanitaire et le confinement, qui plaçaient pourtant femmes et hommes devant les mêmes difficultés, ont abouti à des arbitrages en défaveur de la parité. Les femmes sont restées plus souvent éloignées de l'emploi, s'occupant davantage des enfants (48 % des mères disent s'être occupées de leur enfant la journée le temps du confinement, contre 25 % des pères), tout en ayant moins de facilités pour travailler de chez elles. Elles ont d'ailleurs moins souvent pratiqué le télétravail que les hommes, parfois du fait de leur type d'emploi, mais aussi à cause de l'inadaptation du logement ; des contraintes bien entendu encore accentuées pour les mères de familles nombreuses.

La situation financière des femmes entrepreneures s'est plus dégradée que celle des hommes, certaines ont même dû cesser leur activité, bien plus souvent que ceux-ci.

Enfin, le temps de crise sanitaire a accentué le retrait des femmes de l'espace public. Elles sont moins sorties, peut-être parce que ce sont elles qui, dans le foyer, sont les plus proches des préoccupations de santé, de prévention, mais aussi du fait que du report des charges de famille sur elles.

*CREDOC Consommation et
modes de vie N° 316 mai 2021*

La « Véloration » est en cours ?

Les raisons ? La crise sanitaire, la crainte de la promiscuité des transports en commun. Pas mal de voies cyclables ont aussi été créées en 2020, souvent avec signalisation, garages, solutions de location, aides à l'achat, etc. Les freins restent la crainte des vols et des accidents.

Mais l'enjeu est de changer les habitudes des habitants des banlieues, des villes moyennes, des territoires périurbains et ruraux, où la voiture reste reine. Car plus de la moitié des déplacements des Français font moins de cinq kilomètres et pourraient transiter sur le vélo. L'effort public est passé de 5,7 € par an par habitant en 2008 à 8,9 € en 2019 (25 à 30 € dans les pays du nord de l'Europe).

388 000 vélos à assistance électrique ont été vendus en France en 2019 (45% des ventes).

Des itinéraires ont été aménagés pour le cyclotourisme : près de 1 784 km de « véloroutes » créés en 2020, mais la complémentarité avec le train notamment reste à réfléchir.

En France, 4% des adultes ont une pratique quotidienne du vélo, pour 12 % en Allemagne, 24 % au Danemark, 36 % aux Pays-Bas.

D'après GMF10/06/2021 (Sources : DGE Tourisme, Ademe, Insee, Commission européenne, Union sport et cycle, Club des villes et territoires cyclables)

Pandémie et numérique...

D'après le Baromètre du numérique 2021, ce sont 83% des interrogés qui utilisent quotidiennement les outils numériques, et la crise sanitaire et son confinement y ont bien contribué :

- avec le télétravail et l'école en ligne, le recours à l'ordinateur a augmenté de près de 20% par rapport à 2019.
- l'achat, et la vente en ligne ont nettement progressé, dans tous les groupes sociaux.
- près d'un sondé sur deux a pratiqué la visio-conférence dans l'année
- la participation aux réseaux sociaux a progressé.

Plus de 8 personnes sur 10 sont équipés de smartphone, dans toutes les classes d'âge.

Par ailleurs, la télévision a eu son heure de gloire. Si 5% des interrogés n'en ont pas, pour les autres, le nombre d'heures devant l'écran a dépassé les 20 h/semaine (19 en 2019).

La protection des données reste préoccupante pour un sur quatre, même en baissant par rapport à l'étude précédente, grâce en partie aux précautions de plus en plus prises par les utilisateurs.

Il demeure que les craintes liées à l'exposition de la vie privée sont plus souvent signalées et 20% des interrogés regrettent d'avoir déjà publié des données de leur vie privée sur internet.

D'après Vie Publique 16 Juillet 2021

Un nouveau concept de logement pour les seniors : le béguinage

Hérité des béguines au Moyen-Âge (qui appartenaient à une communauté sans prononcer de vœux), ce système constitue une alternative entre domicile personnel et vie en institution pour les seniors. Plutôt répandu dans le Nord de la France, ce sont des logements inclusifs pour les seniors souhaitant avoir « leur chez-soi » et vivre en communauté. Organisés autour d'espaces de vie communs, et de services partagés, ils sont constitués d'une quinzaine d'appartements dans un environnement sécurisé, adapté à la perte d'autonomie, solidaire, implanté près d'un centre-ville.

Ce concept novateur, favorisant l'inclusion sociale tout en créant du lien autour de valeurs partagées.

D'après GMF revue Ma vie assurément 6 8 21



TRAVAIL, EMPLOI, ECONOMIE

Accord-cadre sur le télétravail dans les 3 fonctions publiques...

Il permettra le 1^{er} Septembre prochain à l'agent de travailler ailleurs que dans son service ou ses locaux habituels grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les principes : volontariat, alternance travail sur site/télétravail (3 jours hebdomadaires maximum, sauf cas spécifiques), usage des outils numériques et réversibilité possible par l'employeur ou l'agent. L'objectif : faire du télétravail, dans la fonction publique, un mode d'organisation parmi d'autres. Il peut être organisé au domicile, dans un autre lieu privé ou tout lieu à usage professionnel, espace partagé de télétravail mis à disposition par l'employeur ou autre espace de travail. L'employeur doit fournir l'accès aux outils numériques nécessaires pour exercer l'activité, communiquer avec

un supérieur, le collectif de travail et, éventuellement, les usagers.

Ce sont - après dialogue social préalable - les activités exercées, et non le poste occupé de l'agent qui rendent éligible au télétravail.

Les obligations et les droits sont les mêmes que pour ceux qui exercent dans les locaux.

Le droit à la déconnexion doit être garanti ; la santé, la sécurité, les conditions de travail au domicile et la prévention des risques physiques et psychosociaux doivent être prises en compte.

Une indemnisation des frais de télétravail est prévue pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière (2,5 € par jour) ; les collectivités territoriales la fixeront d'ici la fin de l'année.

D'après Service public.fr



Les conflits de valeurs au travail : six actifs sur dix ?

Une enquête de la DARES sur les conditions de travail s'attache entre autres questions, aux conflits de valeur ressentis au travail. Elle révèle que six actifs sur dix sont exposés à de telles difficultés.

Quelle définition donne-t-on à ces situations ? C'est l'« Ensemble des conflits qui portent sur des choses auxquelles les travailleurs octroient de la valeur : conflits éthiques, qualité empêchée, sentiment d'inutilité du travail, atteinte à l'image du métier ».

Si 4 actifs sur 10 ne ressentent pas ces conflits de valeur, les 6 autres s'y sentent exposés, et parmi eux, un tiers vit un conflit éthique tel qu'il arrive à mettre en danger leur

santé physique ou mentale. Si les conditions matérielles sont peu mises en cause, 8 sur 10 disent « ne pas pouvoir faire du bon travail, sacrifier la qualité ». Parmi les causes évoquées : le rythme et la quantité de travail excessifs, la pénibilité physique, un emploi mal payé, ou des agressions verbales de la part du public.

11% sont surexposés à ces conflits, cumulant plusieurs aspects, et estimant souvent être amenés à faire des choses qu'ils désapprouvent (96% des cas), mentir à des clients, des patients, des usagers, des collègues, ou risquer pour leur santé mentale ou physique ou celles des usagers, des clients, patients ou collègues.

Il s'agit plus d'emplois en contact avec le public (professions de santé, enseignement, sécurité publique), d'employés des banques, assurances ou de cadres de la fonction publique.

Les salariés les plus exposés à ces conflits déclarent plus souvent une santé physique et mentale dégradée ; avec parfois des troubles du sommeil et jusqu'à des symptômes dépressifs. Des situations, qui peuvent conduire dans des cas extrêmes au suicide.

A noter toutefois que la fierté d'un « travail utile et bien fait », quand elle est ressentie, vient minorer les risques de détérioration de la santé, ou au contraire les majorer si ce sentiment est absent.

D'après DARES analyses N°27

SANTE

COMPLÉMENTAIRES : QU'EN DIT LA COUR DES COMPTES ?

Un rapport général de la Cour des Comptes



L'Assemblée nationale a demandé à la Cour des Comptes d'enquêter sur les complémentaires santé. La

France n'a pas – comme d'autres pays – mis en place un plafonnement des dépenses de santé des ménages, ou « bouclier sanitaire » ; elle a préféré le recours aux assurances complémentaires pour atténuer le reste à charge, et a institué la complémentaire santé solidaire, un système qui assure à 96 % de la population une protection assez complète, mais plutôt inégalitaire.

Combinant assurances obligatoire et complémentaire, cette couverture s'avère très coûteuse, plus favorable aux salariés du privé, qu'à ceux du public et aux inactifs, surtout les retraités.

La Cour formule des recommandations correctrices et propose aussi d'autres choix à plus long terme : mettre en place un bouclier sanitaire ; revoir l'imbrication de l'assurance maladie et de l'assurance complémentaire ; assurer plus de transparence des offres, en encadrant le niveau des frais de gestion, voire du prix des garanties.

www.ccomptes.fr/fr/publications

Manger trop de viande rouge expose à un risque majoré de cancer colorectal



Une étude américaine confirme ce qu'on soupçonnait du lien entre consommation de viande rouge et cancer colorectal. En séquençant l'ADN de 900 patients atteints d'un cancer colorectal, participant à des études sur l'alimentation et le mode de vie, les chercheurs ont pointé les dommages causés par un régime alimentaire trop riche en viande rouge, en repérant une mutation spécifique de l'ADN.

Cette mutation, relevée chez des patients mangeant en moyenne plus de 150 gr de viande rouge par jour, serait causée par des composés chimiques liés au fer, très présent dans le sang et la viande rouge, et des nitrates, dans la viande transformée. Le risque d'en mourir serait majoré de 47 %.

De nouveaux traitements devraient en résulter. En attendant, manger moins de viande rouge reste donc le conseil médical adéquat.

D'après consoGlobe 21 Juin 2021

La faible densité médicale accroît le renoncement aux soins pour les pauvres

En 2017, plus de 3 % des 16 ans ou plus en métropole (1,6 million) ont renoncé à des soins médicaux. Au-delà de spécificités telles qu'âge, sexe, diplôme, situation sur le marché du travail..., il s'avère que les personnes pauvres en conditions de vie ont trois fois plus de risques de renoncer à des soins que les autres. Et s'ils vivent dans une zone très sous-dotée en généralistes, ce risque est multiplié par 8.

Être couvert par une complémentaire santé préserve du renoncement aux soins : les bénéficiaires de la CMU-C renoncent cinq fois moins que ceux qui n'ont pas de complémentaire santé.

Autres facteurs de risque : le mauvais état de santé, le handicap et l'isolement social. Néanmoins, si la santé se dégrade avec l'âge, le renoncement décroît, et les personnes en affection de longue durée renoncent moins aux soins que les autres.

*D'après INSEE ÉTUDES ET RÉSULTATS N° 1200
Paru le 28/07/2021*

L'accès aux soins de premier recours dans les territoires ruraux

De 2016 à 2019, l'accessibilité géographique aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes s'améliore, et celle des médecins se dégrade. Toutefois, la répartition des médecins généralistes sur le territoire est plus homogène que celle des trois autres professions.

Des inégalités régionales particulièrement importantes quant aux infirmiers, mais qui existent aussi pour les kinésithérapeutes et les médecins généralistes, se conjuguant à une concentration autour des pôles urbains. Les sages-femmes sont réparties de manière très hétérogène sur le territoire.

La répartition régionale des jeunes professionnels est assez proche de celle des plus âgés.

1,7 million habitants (les 3/4 en milieu rural) font partie des moins bien lotis en termes d'accessibilité à la fois aux médecins généralistes, aux infirmiers et aux masseurs kinésithérapeutes.

D'après Études et résultats N° 1206

L'OMS va tester trois potentiels traitements du covid-19



Divers outils sont déjà utilisés pour prévenir, dépister et traiter le Covid-19, notamment l'oxygène, la dexaméthasone et les bloqueurs d'IL-6, mais un véritable traitement pleinement adapté est toujours recherché. Un essai de solidarité pratiqué l'an dernier a montré que remdesivir, hydroxychloroquine, lopinavir et interféron avaient peu ou pas d'effet sur les patients hospitalisés atteints de Covid-19.

Le Directeur de l'OMS qui a indiqué que la barre des 200 millions de cas de Covid avait été franchie, a récemment annoncé que des traitements seront testés sur des patients dans 52 pays dans le cadre du programme Solidarity.

Trois médicaments, l'artésunate, l'imatinib et l'inflximab, déjà utilisés pour d'autres pathologies, ont été sélectionnés par un groupe indépendant ; leurs fabricants ont fait don des produits pour l'essai.

*D'après ONU Infos <https://news.un.org>
12 août 2021*

Une maison où vieillir ensemble

Une grande maison, aux Loges-en-Josas, dans les Yvelines, avec un jardin, au cœur du village, qui accueille huit habitants atteints de la maladie d'Alzheimer. Chacun sa chambre, son mobilier, sa salle de bains, le reste de la maison est partagé. Un accompagnement par des auxiliaires de vie 24 heures sur 24, et une coordinatrice de vie sociale pour l'intendance et une étudiante en travail social. La préparation en commun des repas, les

petites tâches ménagères, les activités de loisirs favorisent les échanges. Chacun garde son médecin traitant et reçoit sa famille et ses proches comme il le souhaite. Le principe : l'équilibre entre vie en communauté et respect des rythmes individuels. Ce concept innovant de maison partagée a été soutenu par la Fondation de France et sera reproduit prochainement dans la région, ce qui permettra de mutualiser les moyens et de mener des activités communes avec le partage d'un minibus pour les sorties.

Ce modèle privilégie la continuité de la vie relationnelle et l'implication dans les activités élémentaires de la vie quotidienne ; les résultats sont encourageants, car cela agit positivement sur l'humeur des personnes, qui participant aux activités, sont encouragées à maintenir leurs capacités cognitives et leur motricité.

*D'après Fondation de France 15/09/2021
www.fondationdefrance.org*

BRÈVES

En 2020, en France, une famille sur quatre est une famille monoparentale. Ces familles hébergent le plus souvent un seul enfant, mais vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés.

Elles sont aussi plus souvent pauvres que les autres familles, surtout quand le parent présent est la mère.

D'après INSEE Focus N° 249

Le secteur de l'hébergement-restauration particulièrement touché par la crise. Alors qu'un tiers de l'effectif (420 000 personnes) est d'ordinaire renouvelé en un an, moitié moins de nouveaux salariés ont rejoint ce secteur de février 2020 à février 2021. En même temps, il y a eu 71 000 départs dont 21 000 vers d'autres activités. Les difficultés de recrutement sont nettement accrues depuis l'été.

D'après DARES Focus numéro 52

Le nombre d'établissements hospitaliers avait baissé en 2019 : 3 008, contre 3 125 fin 2013 (-3,7%). L'évolution touche surtout les hôpitaux publics, passés de 1 420 en 2013 à 1 354 fin 2019.

Toutefois, 123,9 millions de journées d'hospitalisation avaient été effectuées, nombre en hausse.

D'après Vie publique 28 09 2021

Moins d'IVG en France en 2020, après le premier confinement : 222 000, donc 11 000 de moins qu'en 2019. La cause de la baisse, marquée en mai et juin, un peu moins en juillet, se trouve probablement dans une baisse des conceptions lors du premier confinement, l'Insee faisant aussi état d'une baisse des naissances fin 2020 - début 2021. De 2019 à 2020, les taux de recours ont baissé surtout parmi les 18-25 ans. Les IVG restent plus fréquentes chez les 20 à 29 ans.

D'après Vie publique 28 09 2021

En 50 ans, le nombre de résidences principales a progressé de 1,2 % par an, 2,5 fois plus vite que la population. On relève en même temps un phénomène de décohabitation lié aux changements de mode de vie : le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3 en 1968 à 2,2 en 2018.

Presque toutes ces résidences sont équipées d'une douche ou d'une baignoire (...la moitié n'en avait pas 50 ans plus tôt). Quant au chauffage, le gaz ou l'électricité ont supplanté le fioul.

D'après INSEE PREMIÈRE N°1865

Un emploi sur dix occupé par un immigré. Souvent des métiers soumis à des conditions de travail contraignantes et/ou à des tensions du marché du travail. La moitié des emplois relève des services aux particuliers et collectivités, ou du bâtiment et travaux publics. La spécialisation est induite par le profil socio-démographique, d'abord pays de naissance et niveaux de diplôme. Ceux nés au Portugal sont surreprésentés chez les employés de maison et le bâtiment. Comme les natifs du Maghreb, souvent aussi dans le gardiennage et la sécurité et, pour les plus jeunes, ingénieurs informatiques. Les natifs d'Afrique subsaharienne sont souvent agents de sécurité, employés du care ou de la restauration. Ceux venant d'Asie, sont dans la restauration, le textile, ou des métiers très qualifiés.

D'après DARES Analyses n°254

Le changement climatique et les activités humaines fragilisent la forêt amazonienne et sa fonction de stockage du carbone. Des scientifiques d'INRAE, CEA et Université d'Oklahoma ont étudié l'évolution des stocks de carbone de la forêt amazonienne brésilienne de 2010 à 2019 en combinant des observations satellitaires de la biomasse végétale et de surveillance de la déforestation. La déforestation a presque quadruplé de 2017 à 2019. Résultat : sur dix ans, la forêt amazonienne brésilienne a rejeté plus de carbone qu'elle n'en a absorbé.

D'après www.inrae.fr 30 avril 2021

L'expérimentation a utilisé moins d'animaux en 2019 (ministère de l'Enseignement supérieur).

Plus d'1,865 million d'utilisations d'animaux pratiquées, soit -2,4%, concernant par ordre décroissant, les souris (plus de 1 130 000 utilisations ou 61 %), les poissons (12 %), les rats (9 %), les lapins, poules et oiseaux (6 %), et les cochons d'Inde, Viennent ensuite les

BRÈVES (suite)

primates, avec une baisse de 20 % et les chats de 15 %. Par contre, le nombre de chiens a augmenté de 16 %. Des domaines d'utilisation divers, d'abord la recherche fondamentale avec 41% des utilisations, puis les tests toxicologiques et la recherche appliquée. A noter que 2 % étaient à des fins de conservation des espèces.

Quinze pays africains, soit à peine le tiers des 54 nations du continent (et 4% de la population du continent), ont entièrement vacciné 10% ou plus de leur population contre le coronavirus, d'après l'OMS. Ce niveau de 10% avait été fixé par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les Seychelles et Maurice ont entièrement vacciné plus de 60% de leur population. Suivent le Maroc avec 48%, la Tunisie, les Comores et le Cap-Vert, avec plus de 20%.

D'après l'ONU 30 septembre 2021 unnews@un.org

Le ministère de l'Agriculture s'engage sur les abattoirs : suite aux images de traitements cruels dans une annonce a été faite : des contrôles seront effectués inopinément dans les abattoirs sur tel ou tel point particulier de leur fonctionnement, proposer d'éventuelles sanctions et actions correctives. Une équipe mobile, à créer, vérifiera ensuite la mise en œuvre des actions correctives et pourra être mobilisée sur signalement d'une situation grave.

Depuis juillet 2020, six abattoirs ont vu leur activité suspendue : quatre ont mis en œuvre des mesures correctives, deux sont encore fermés. Les abattoirs seront aidés financièrement pour se moderniser et améliorer à la fois les conditions de travail et le bien-être animal.

D'après [consoGlobe](https://www.consoGlobe.fr) 6 Juillet 21

LE MONDE N'EST PAS SI MAUVAIS...

Une nouvelle rubrique : des actions, des projets novateurs, solidaires, menés par des acteurs de terrain à partir d'initiatives institutionnelles ou non, donnant à espérer trouver ou retrouver un sens à nos vies. Donc pas des projets d'ordre technologique, comme les médias traditionnels en célèbrent, mais dont il reste à prouver qu'ils contribuent à notre bien-être futur et à celui de nos descendants.

Plutôt des projets témoignant d'une véritable humanité dans un monde qui n'en montre pas tous les jours. Si vous en découvrez, merci de me les faire connaître à alain.chalochet@hotmail.fr pour qu'ils puissent être mis en valeur dans un futur bulletin.

enjeux sociaux et environnementaux. En attendant, les voisins apprécient ce nouveau paysage...

[Reporterre communication@reporterre.net](mailto:Reporterre_communication@reporterre.net)

Une déchetterie girondine transformée en boutique gratuite



En Gironde, la commune de Vayres a transformé sa déchetterie : les objets collectés sont présentés dans une boutique gratuite et retrouvent une seconde vie. Tout est gratuit, selon le slogan affiché sur toutes les vitres de la « Maison des objets » : « Donnez - Prenez - Recyclez. » Ce dispositif inédit date de 2017. Après adhésion gratuite, les habitants des communes environnantes peuvent apporter des objets ou chiner la perle rare. À chaque étape du parcours, ils sont invités au recyclage. Tout, sauf l'enfouissement. Ce service a permis de réduire la quantité de déchets enfouis sur le site de 60 % par rapport à une déchetterie classique. Chaque année, mille tonnes de déchets sont ainsi échangées, et non jetées.

L'investissement nécessaire a été en partie subventionné par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de la

En Île-de-France, le renouveau écologique des fermes florales

Dans l'hôpital Robert-Debré, des horticulteurs ont obtenu de disposer de terrasses de bâtiments pour expérimenter une microferme florale. L'objectif : cultiver des fleurs, de façon écologique, avec les contraintes de l'agriculture urbaine, et les vendre en circuit court, dans le quartier ou aux personnels et aux usagers ; des graines aussi, pour ceux qui veulent se reconnecter avec la nature. La production a débuté en Mai 2019 ; la crise sanitaire a entraîné le report des visites et ateliers pédagogiques prévus. Aujourd'hui, la demande n'est pas totalement satisfaite. Il faut dire aussi que la filière de la fleur locale est particulièrement restreinte, et que la production est très largement néerlandaise ou étrangère. Un enjeu serait de relocaliser une filière de fleurs française intégrant les

maîtrise de l'énergie et de l'environnement (Ademe). Et il est compensé par la baisse de l'enfouissement.

Si en France, les recycleries se développent, c'est la seule émanant ainsi d'une collectivité territoriale. Le syndicat de gestion des déchets va lancer deux autres projets dans la Région.

Reporterre 9 Avril 21

Dans les Landes, une « prison-ferme » pour alléger la peine

Dans les Landes, une ferme agroécologique fait travailler depuis l'automne 2020 des femmes détenues en fin de peine. Celles-ci ont pu accéder à un placement hors des murs de la prison, dans cette exploitation soutenue par Emmaüs qui produira des légumes en agriculture biologique. Elles travaillent tous les matins, et bénéficient du SMIC ; l'après-midi est consacré à la préparation de leur libération avec des travailleurs sociaux ou au temps libre.

La structure est la première du genre en France. Des fermes de placement extérieur existent pour les hommes, qui constituent l'immense majorité des condamnés.

Les points positifs : l'accompagnement à la préparation de la sortie et le fait de disposer d'un petit pécule à la sortie. La ferme devrait accueillir douze détenues d'ici la

fin de l'année. Les légumes produits seront consommés sur place et le surplus proposé en vente directe sur l'exploitation.

Reporterre 14 Avril 21

Un potager dans le campus : à Rennes, les étudiants jardinent

Des étudiants de l'université Rennes 2, ont transformé une friche du campus en potager collectif. Le but : distribuer les récoltes à des associations luttant contre la précarité alimentaire, promouvoir les semences paysannes et proposer un lieu de vie ouvert. C'est un potager, mais aussi un lieu de convivialité, de brassage social où on veut partager des valeurs, écologiques, mais aussi sociales, ...

Imaginé peu avant le confinement de mars 2020, ce projet validé par l'université, a obtenu 5 500 € du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. De quoi permettre entre autres d'acheter des semences paysannes et des outils pour planter légumes, fruits et aromatiques.

Ouvert à toutes et tous — étudiants, personnels de la fac, voisins —, ce doit aussi être un lieu d'apprentissage des bases de la permaculture, notamment l'usage des semences rustiques.

Reporterre 19 Juin 21

CARNET FAMILIAL

Il nous a quittés

M. PINONCELY Max

30129 MANDUEL



A tous ses parents et amis nous présentons nos sincères et amicales condoléances

Max PINONCELY est décédé d'une crise cardiaque, alors qu'il était au volant allant chercher sa sœur qui sortait d'hôpital. Max a adhéré à l'ARTS Languedoc-Roussillon il y a quelques années par le biais de son épouse Brigitte, qui était au ministère du Travail. Lors de l'Assemblée Générale tenue au mois de janvier 2019, il m'a succédé à la présidence.

Depuis sa prise en fonction, Max a gouverné notre comité de main de maître, mais tout en douceur. Lors de la crise sanitaire, il envoyait quotidiennement à nos adhérents des dessins humoristiques, des charades ainsi que des blagues pour les sortir pendant quelques instants de la morosité ambiante.

Avant d'être président, il organisait déjà de nombreuses sorties où il n'oubliait jamais de choisir un bon restaurant. Il continuait encore récemment car lors du dernier conseil d'administration tenu le 18 septembre 2021 dans un très bon restaurant (tiens, tiens) à Bouzigues sur l'étang de Thau, nous mangions face à face, quelques jours avant son décès.

Professeur d'histoire et Géographie puis Principal jusqu'à sa retraite, prise en 2011, c'était un homme avec de multiples passions, comme l'histoire naturellement, mais aussi la musique, la cuisine (il était fin gourmet et excellent cuisinier), la peinture et le jardinage.

On le dit de toute personne décédée mais, dans son cas, c'est vrai, Max était un être exquis, ne se mettant jamais en colère, et étant à l'écoute de chacun.

Max va nous manquer, c'est certain, mais nous serons au soutien de Brigitte qui assurait le secrétariat de notre comité.

Au revoir Max.

Daniel COULPIER

8	3	4	2	5	6	9	1	7
7								
6	9	2	8	7	4	1	3	5
1	7	6	3	8	9	2	5	4
5	4	3	6	2	7	1	8	9
2	8	1	9	5	4	6	7	3
3	5	8	6	9	2	7	1	4
4	2	7	1	5	8	3	6	9
9	6	1	7	4	3	5	8	2

7	6	4	3	2	5	9	8	1
9	5	3	6	1	8	4	2	7
8	1	2	4	9	7	6	3	5
6	4	1	7	9	8	5	2	3
3	7	8	2	6	5	4	1	9
2	9	5	1	3	4	7	8	6
4	3	6	5	1	7	8	9	2
5	2	8	9	4	3	1	7	6
1	8	7	9	6	3	5	4	2

Gillie 2

Gillie 1

Solution du sudoku de ce numéro



Quelle est la différence entre les oiseaux et les banquiers suisses ?
Les oiseaux font leurs nids, et les banquiers suisses nient leurs fonds

Quel animal court le plus vite ?
Le pou, car il est toujours en tête.

Deux coccinelles font la course. Au bout d'un moment, une s'arrête et dit : STOP !! J'ai un point de côté !!

Si tu te lèves avec l'envie d'aller au boulot, recouches toi, ça va passer...

Quelle est la différence entre un suisse qui parle tout seul et un suisse qui converse avec deux compatriotes ?

Le premier c'est un monologue, les trois suisses sont un catalogue

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

		3		2		7		
6								5
	9			1			3	
	6		4	3	1		9	
			5		2			
	2		8	9	7		4	
	3			7			1	
7								9
		9		5		4		

Grille niveau 2

2					7			9
				1				
	4				9		5	
3								2
		1		2			4	
	5					6		1
	3		1		8		9	6
			3		4	5		
7						4		

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.

N'hésitez pas, envoyez les à alain.chalochet@hotmail.fr

Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION
DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.
Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92
E-mail : arts@sante.gouv.fr

Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez
Responsable de la rédaction : Alain Chalochet

Prix de l'abonnement annuel - 2,30€

Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

Grains de Sagesse

« Quand on a envie d'un miracle,
il faut savoir attendre »
Günther Grass

Les enfants commencent par aimer leurs parents ;
devenus grands, ils les jugent ;
quelquefois, ils leur pardonnent.
Oscar Wilde